

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Investir dans l'avenir, en éclairant les choix d'orientation tout au long de la vie	J400

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-9, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail et notamment les articles L6111-3, L6121-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1, L313-7, L313-8,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 et la convention financière annuelle 2024 signée le 12/04/2024 entre la Région et l'Etat et adoptés à la session du Conseil régional du 28 mars 2024.

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement relatif à la lutte contre les freins à l'emploi en soutenant les missions locales;
le rejet de l'amendement relatif au soutien aux salons d'orientation départementaux;

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 8 550 000 € d'autorisations d'engagement, de 85 000 € d'autorisations de programme, de 4 980 000 € de crédits de paiement en fonctionnement et de 526 482 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme J400 - Investir dans l'avenir, en éclairant les choix d'orientation tout au long de la vie ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 2 250 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives à l'organisation du Région Big Bang Emploi 2026 en Pays de la Loire.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement complémentaire de 250 000 € pour continuer le développement des nouveaux outils de communication en faveur de l'orientation des jeunes portant l'opération 25D00334 à 550 000 €.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement globale de 3 600 000 € pour le déploiement et l'animation des Orientibus sur l'ensemble du territoire régional pour les trois années à venir (2026, 2027 et 2028) ;

D'AUTORISER

la Présidente à déposer le dossier de demande de co-financement par le FSE pour le projet Orientibus, d'un montant sollicité de FSE de 2 785 050 € pour un coût total de 4 641 750 €, soit un taux d'intervention de 60 %. Elle porte sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2027. Cette demande s'inscrit dans le cadre la priorité 4 – une Région plus sociale : soutenir les parcours d'inclusion active et de l'objectif spécifique ESO4.5 – Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail du programme FEDER / FSE+ / FTJ Pays de la Loire pour la période 2021-2027 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme de 85 000 € pour permettre le renouvellement d'une partie des équipements numériques des Orientibus, sur la base des besoins constatés par l'équipe d'animation Orientibus de la Région;

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble,
Abstentions : Gabriel de CHABOT, Gauthier BOUCHET.

Vote dissocié du groupe L'Ecologie Ensemble sur le point 2.1 : L'Orientibus, un outil régional d'orientation plébiscité dans les territoires :

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire,
Abstentions : Gabriel de CHABOT, Gauthier BOUCHET.

Cet élu ne prend pas part au vote : Jean-Luc CATANZARO.